Extrait N° 2 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq février, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 16 février 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : MM. MONDON René - LESQUELIN Jean Hugues - ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - DENNEMONT Jean Daniel - ESCHYLE Gilles – BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline née BRABANT - Mme SERMANDE Philomène née BANOR - Mme MEZINO Sylvaine Née RIVIERE – Mme MARA Simone née GADO - AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys née POTTER – TOUPIN Jean René — Mme LAMOLY Viviane née CRAMPE – Mlle CADAS Virginie - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle née GRONDIN – FRINGUE Mickaël -

Absents : M. HOARAU Alex - Mme CADERBY Armande née PERSEE - FERRERE Eric - RIVIERE Raphaël - Mme GRONDIN Céline – RIVIERE Lucien – Mme GATELLE Benoite - DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Adoption du Budget Primitif 2005
- Compte principal

Le projet de budget du compte principal pour l'exercice 2005 se présente comme suit :

	Dépenses : 12 005 416	**Recettes : 12 005 416**
Fonctionnement	8 607 088	8 607 088
Investissement	3 398 328	3 398 328

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

La répartition par chapitre est la suivante :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 013 – Atténuations de charges	1 051 516
Chap. 70 – Produits des services et du domaine	156 369
Chap. 72 - Travaux en régie	60 400
Chap. 73 – Impôts et taxes	5 303 617
Chap. 74 – Dotations et participations	1 755 746
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante	21 473
Chap. 77 – Produits exceptionnels	257 967

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	1 731 949
Chap. 012 – Charges de personnel	4 758 000
Chap. 014 – Reversement impôts sur spectacles	167
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	814 632
Chap. 66 – Charges financières	230 910
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	204 568
Chap. 68 – Dotation aux amortissements	334 807
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	532 055

Pour la section d'investissement :

En recettes :

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	532 055
Chap. 10 – Dotations et fonds divers	803 967
Chap. 13 – Subvention d'investissement	1 058 394
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	287 515
Chap. 19 – Plus values de cession	933
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	204 955
Chap. 27 – Autres immobilisations financières	175 702
Chap. 28 – Amortissements divers	306 147
Chap. 48 – Fonds de concours	28 660

En dépenses :

Chap. 13 – Subvention d'investissement	65 305
Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	659 442
Chap. 19 – Moins values de cession	191 269
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	249 574

MAIRIE DES AVIRONS

…/…

Chap. 21 – Immobilisations corporelles	458 881
Chap. 23 – Immobilisations en cours	1 760 857
Chap. 27 – Autres immobilisations financières	13 000

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et,

- à l'unanimité, décide de voter le budget au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé 65748) que pour la section d'investissement

- invité à se prononcer chapitre par chapitre, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

- sur l'article 65748, le conseil municipal adopte, à l'unanimité la répartition proposée, soit :

Comité des Fêtes	9 000
Association Saint-Vincent de Paul	762
C.O.S.	4 000
(Mme MARCHAND Gladys, concernée, quitte la salle au moment du vote)	
Association Les Camarons	7 000
G.I.H.P.	457
Club Les Amis	2 500
G.D.E.C. (nouvellement GDON)	450
Association sportive du Collège	457
Association sportive du Lycée	457
A.S.C.A.	10 000
Jeunesse Sportive Culturelle du Tévelave	2 500
Club Bouliste des Avirons	750
A.S.P.T.	500
Amicale Fitness Avirons	700
(Mme CADAS Isabelle, concernée, quitte la salle au moment du vote)	
F.C.A.	174 000
(Mme ZETTOR Jacqueline et M. BENARD Alex, concernés, quittent la salle au moment du vote)	
U.S.D.T.	15 000
(M. LESQUELIN J. Hugues, concerné, quitte la sale au moment du vote)	
Club de Taekwendo	2 200
Tennis Club Avirons	3 000

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Avirons Foot Vétérans	1 220
Hockey Club (Mlle CADAS Virginie, concernée, quitte la salle au moment du vote)	1 000
Association Tri Arts	1 830
Avirons Jeunes (M. DENNEMONT J. Daniel, concerné, quitte la salle au moment du vote)	35 000
Avirons Athlétisme	2 500
Association de spectacles (S.S.A.)	40 000
Judo Club	762
Avirons Triathlon	1 300
Association EVOLUTION	1 000
Association Les Fous du Volant	200
Association NIPON KEMPON	381
Avirons Insertion	16 000
Association Fonds Maurice	5 000
Association LACS	2 000
Association Sports Jeunesse (M. ABELARD Georges, concerné, quitte la salle au moment du vote)	15 000
Association Voyages Aventure	600
Association Gym Avirons	400
A.D.T.	3 500
Association Initiatives Familles	3 000
C.B.E.S. (Comité de Bassin d'Emploi du Sud)	574

Le Budget Primitif 2005 –Compte principal- est par conséquent arrêté en balance générale comme suit :

	Dépenses : 12 005 416	**Recettes : 12 005 416**
Fonctionnement	8 607 088	8 607 088
Investissement	3 398 328	3 398 328

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS